



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13 novembre 2025
N°087

Égalité femmes-hommes : de nouvelles avancées concrètes pour les femmes

Introduites par le gouvernement et adoptées par l'Assemblée nationale, les mesures votées traduisent un engagement fort du gouvernement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, tout au long de la vie professionnelle et au moment de la retraite.

1. La réduction des écarts de pension de retraite entre les femmes et les hommes

Les femmes perçoivent en moyenne une pension 38 % inférieure à celle des hommes (26 % en incluant les pensions de réversion), principalement en raison des inégalités salariales et face aux paramètres du système de retraites.

Afin de réduire les écarts, trois mesures entreront en vigueur dès 2026 :

- Un calcul de la retraite plus favorable, sur les 23 ou 24 meilleures années en fonction du nombre d'enfants, au lieu des 25 meilleures années. Plus de la moitié des femmes verront une amélioration du montant de leur pension ;
- La prise en compte de trimestres de majoration de durée d'assurance dans les carrières longues, ce qui permettra à davantage de mères ayant commencé à travailler tôt, de partir en retraite anticipée ;
- Désormais, les femmes fonctionnaires ayant eu un ou plusieurs enfants bénéficieront d'une bonification d'un trimestre par enfant (nés après 2003).

Par ces mesures issues du dialogue avec les partenaires sociaux, le gouvernement vise améliorer le niveau de pension des femmes, et à renforcer la cohérence des droits familiaux accordés aux mères retraitées.

2. Un engagement fort en faveur des femmes dans la fonction publique

Trois mesures viennent matérialiser cet engagement :

- Le passage de deux à trois semaines du congé pathologique prénatal, pouvant être prises à tout moment de la grossesse afin d'éviter une perte de revenu et de mieux accompagner les femmes dans cette période ;

- L'ouverture d'une négociation sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique afin de traiter durablement les écarts de rémunération et de déroulement de carrière ;
- La poursuite des politiques de transparence salariale et de mixité dans les métiers, déjà engagées dans le secteur privé.

Adoptées dans un esprit d'unité et de responsabilité, ces décisions traduisent une volonté claire : **faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une priorité de l'action publique**, et démontrer que le dialogue social peut être un levier puissant de progrès concret pour toutes et tous.

3. La création d'un congé supplémentaire de naissance

Dans le contexte actuel de baisse de la natalité et dans l'objectif de renforcer les options à disposition des familles, **un congé supplémentaire de naissance indemnisé en fonction du salaire antérieur est créé au bénéfice de chacun des deux parents**. Sa durée sera, au choix du parent, jusqu'à deux mois. Chaque parent pourra prendre le congé simultanément ou en alternance avec l'autre, ce qui permet d'ajouter jusqu'à 4 mois de garde parentale auprès de l'enfant pour un couple.

La mesure favorisera l'égalité entre les femmes et les hommes : la prise du congé de paternité conduit les pères à davantage s'impliquer sur le long terme dans les tâches du foyer et la garde de leurs enfants. **Il apportera aussi une réponse aux difficultés de conciliations entre vie professionnelle et vie familiale** dans un contexte de tension sur l'offre de garde, libérant des places aujourd'hui occupées par de très jeunes enfants de moins d'un an afin de faciliter le recours pour permettre un retour des parents et notamment des mères à la vie active dans les meilleures conditions.

« Je me félicite du travail exemplaire des parlementaires qui, par leur unité et leur responsabilité, ont permis l'adoption à l'unanimité de ces mesures essentielles. Elles renforcent l'égalité entre les femmes et les hommes, tant sur le plan de la retraite que de l'égalité professionnelle, et montrent concrètement que notre pays progresse vers l'égalité réelle. » Jean-Pierre Farandou, ministre du Travail et des Solidarités.

« Ces avancées traduisent une vision de la santé globale des femmes : leur santé physique, professionnelle et sociale sont indissociables. En reconnaissant pleinement l'engagement des agentes publiques et en mieux accompagnant la maternité tout au long de la carrière, nous faisons un pas décisif vers une égalité réelle entre les femmes et les hommes, fondée sur la justice et la prévention. » Stéphanie Rist, ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées.

« Ces mesures permettent de réduire une inégalité qui augmentait, d'année en année, depuis plus de vingt ans. Elles traduisent surtout une conviction : l'égalité femmes-hommes, c'est un travail concret, étape par étape, pour que chaque femme, dans le secteur public comme

dans le secteur privé, voie son parcours justement reconnu. » **Amélie de Montchalin**, ministre de l'Action et des Comptes publics.

« Le progrès ne se décrète pas, il se construit. Revaloriser les carrières des femmes et leurs pensions de retraite est une mesure de justice et d'efficacité économique. Permettre aux deux parents de s'impliquer avec la création d'un congé de naissance bien indemnisé pour que chacun y ait droit est une mesure d'égalité et de liberté. Le compromis a permis à ces propositions d'aboutir. La stabilité permet l'action. » **Aurore Bergé**, ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations.

« Nos objectifs pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes et entre le public et le privé sont clairs : des mesures concrètes et immédiates en faveur des femmes de la fonction publique et un dialogue social constructif. C'est pourquoi j'ai présenté dès le 6 novembre aux organisations syndicales des mesures pour améliorer la retraite des mères fonctionnaires et pour allonger le congé pathologique prénatal. L'accord de méthode signé avec les syndicats permettra aussi de cadrer la négociation et d'apporter des réponses nouvelles aux inégalités tout au long de la carrière. Je me réjouis des progrès votés par les députés. » **David Amiel**, ministre délégué chargé de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat.

Contacts presse :

Cabinet de Jean-Pierre Farandou : sec.presse.ts@travail.gouv.fr

Cabinet de Stéphanie Rist : sec.presse.sfaph@sante.gouv.fr

Cabinet d'Amélie de Montchalin : presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet d'Aurore Bergé : presse-efh@pm.gouv.fr

Cabinet de David Amiel : presse@cabinet.fonction-publique.gouv.fr